



USCASA CYCLO VTT REGLEMENT INTERIEUR ADULTES VTT ET CYCLO



L'USCASA CYCLO VTT est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme FFCT

1 ADMISSION

* ARTICLE 1 : Inscription

Lors de l'inscription, un dossier est remis à l'adhérent. Il devra le retourner complété et signé.
Ce dossier comprend :

- ✓ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo
- ✓ La fiche de renseignements
- ✓ Le choix de l'assurance
- ✓ L'acceptation du règlement intérieur

* ARTICLE 2: FFCT

- ✓ Lors de son admission, l'adhérent est affilié à la FFCT
Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de la FFCT
- ✓ La FFCT propose trois types de licences, adaptées à la pratique de chacun.
Vélo balade, vélo rando et vélo sport.
- ✓ L'assurance fédérale (licence FFCT) comporte les couvertures :
Responsabilité civile + défense pénale et recours.
A partir du petit braquet : accidents corporels.

La fédération propose des assurances facultatives complémentaires (voir les différentes options proposées).

- ✓ La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès de l'adhérent en cours d'année.

2 LA VIE AU SEIN DU CLUB

* ARTICLE 3: Règles de vie

- ✓ Port du casque est obligatoire lors des sorties.
- ✓ Respect du code de la route
- ✓ Un planning mensuel, mentionnant les randonnées sera distribué aux adhérents

- ✓ Les randonnées inscrites sur le bulletin d'info et celles de la FFCT seront prises en charges par le club à hauteur de 10,00€ pour les adhérents. Le remboursement sera effectué sur présentation d'un reçu. Le club, en aucun cas, ne fera l'avance des engagements.
- ✓ Des règles de vie commune qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, du matériel, mise en danger, par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui..) pourraient amener le conseil d'administration à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive. La décision du conseil d'administration est sans appel devant l'Assemblée Générale.

3 MINIBUS

*** ARTICLE 4: Utilisation du minibus**

- ✓ Seuls les adhérents ou membres, ayant acquittés leur cotisation annuelle, sont autorisés à emprunter le Minibus.
- ✓ L'utilisation du minibus est autorisée à partir de quatre personnes
- ✓ Lors des déplacements pour les randonnées du samedi ou du dimanche, le minibus est réservé en priorité aux enfants et accompagnateurs qui les encadrent. Pour l'école VTT et ses accompagnants, les frais sont assumés par le club.
- ✓ Pour les adultes (autres que les accompagnants), tous les frais qui incombent à l'utilisation du minibus (péage, carburant, parking, etc..) sont à la charge des participants à part égale.
- ✓ Le carnet de bord doit être rempli par le conducteur et le plein du réservoir effectué, préalablement, au retour du minibus au garage.
- ✓ Il est formellement interdit de mettre des vélos, quels qu'ils soient, dans le minibus.

4 CONDITIONS PARTICULIERES

Application et limites

- * **ARTICLE 5:** Ce règlement ne peut être définitif, il se doit d'évoluer en fonction des nécessités, que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club. Toute modification sera établie en réunion de bureau et stipulée aux personnes concernées.
- * **ARTICLE 6:** Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis à l'adhérent au moment de l'inscription. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement. Coupon à retourner au Club.

PS : contacts

Référent sécurité
Jacques GRELAT :

Référent Trésorerie
Thierry DURAND :

Référents VTT

Jean-Marc GUERINI :

Éric SACOPOULOS :

Référents CYCLO

Karine GOURIOU : 06.21.30.51.02

Jean Luc FAVRE : 06.08.84.86.35

COUPON A RETOURNER AU CLUB

Je soussigné(e)
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur
de l'USCASA CYCLO VTT adultes

J'accepte d'être pris en photo ou filmé pour les albums du site internet du club
et la page Facebook

Je n'accepte pas d'être pris en photo ou filmé

Date :

Lu(e) et approuvé(e) (manuscrit)

Signature